

Département de Meurthe et Moselle  
Arrondissement de Nancy  
Canton de Jarville-la-Malgrange

**Commune de VILLE EN VERMOIS**

**ARRETE N°4125 ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL 2025 D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la commune de Ville-en-Vermois,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération 01/2025 du 20 janvier 2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis favorable du comité social territorial en date du 25/11/2024

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 09/04/2024 après avis du comité social territorial en date du 18/03/2024

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

**Avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
SIMOUTRE Sylvie	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24/02/2025
MALLAIZEE Martine	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Ville-en-Vermois le 29/01/2025

Le Maire,

Jean-François GUILLAUME

